

Association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Après des décennies d'activité, le magistrat judiciaire quitte la juridiction et s'interroge souvent sur les possibilités de fonctions et de missions qui lui restent ouvertes ainsi que sur le maintien de son appartenance au monde judiciaire

L'ASSOCIATION NATIONALE des MAGISTRATS HONORAIRES (ANAMHO®) existe depuis 1990 et réunit désormais plus de 700 magistrats honoraires. Elle est l'unique association regroupant les magistrats honoraires de toutes les juridictions judiciaires, qu'ils soient honoraires juridictionnels ou non.

Au niveau national, l'ANAMHO

- ✓ Organise un Congrès annuel dans le cadre d'une Cour d'appel,
- ✓ Adresse à ses adhérents un annuaire, un bulletin d'information ainsi que des informations d'actualité concernant les magistrats honoraires (textes, offres de candidatures, de missions etc...),
- ✓ Est reçue annuellement par la Direction des Services Judiciaires et fait valoir les attentes des magistrats honoraires.

Au niveau régional, l'ANAMHO est structurée en délégations pour une ou plusieurs cours d'appel, chacune se trouvant animée par un délégué qui organise des activités : conférences, rencontres, déjeuners et sorties culturelles. Il maintient également les relations avec les chefs de cour afin d'assurer la présence de l'association au sein du ressort.

Le site Internet de l'ANAMHO (www.anamho.fr) comporte une partie publique informant de l'activité et des formalités d'adhésion. L'espace réservé aux adhérents permet notamment d'y trouver les informations de la direction des services judiciaires relatives aux magistrats honoraires ainsi que des offres de fonctions ou de missions, outre les coordonnées de services recherchant des experts pour des missions nationales ou internationales parmi les magistrats honoraires. L'accès à cet espace est protégé par un mot de passe.

Le magistrat qui souhaite adhérer à l'ANAMHO adresse son bulletin d'adhésion (disponible sur la partie publique du site Internet) à l'adresse postale de l'association ci-dessus indiquée.
Nous lui adressons - avec nos remerciements les plus cordiaux- tous nos vœux de bienvenue.

Le président de l'ANAMHO

Marc Rouchayrole
conseiller honoraire à la Cour de cassation

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à joindre les magistrats honoraires chargés de l'administration de l'ANAMHO :

- ✓ par courriel : anamho@orange.fr
- ✓ par téléphone : 01 42 49 34 29, laissez un message pour nous permettre de vous rappeler le plus rapidement possible.